

Qu'il supplie ledit Seigneur Roi de se faire représenter les très-humbles Remontrances que son Parlement prit alors la liberté de lui faire ; qu'il y verra combien l'imposition du second Vingtième est nuisible à la culture de la terre, combien elle est destructive des ressources pour la Guerre, quel est le découragement & la consternation qu'elle jette dans l'esprit des Peuples, qui apperçoivent avec effroi dans ces prorogations successives la perpétuité d'une imposition aussi accablante.

Que si son Parlement n'étoit rassuré contre cette perpétuité par la confiance qu'il a dans la prudence dudit Seigneur Roi, & sa bonté pour ses Peuples, il en seroit lui-même effrayé, en lisant dans le préambule de cet Edit, que ledit Seigneur Roi compte le produit de cette imposition au nombre de ses revenus.

Que si les droits établis qui enchérissent, dans cette Ville de Paris, les denrées les plus nécessaires à la vie, ont été établis par l'Edit de Mars 1760, pour être perçus jusqu'en 1782, mais les deniers, qu'ils produisent, doivent être employés, à compter du premier Janvier 1771 au remboursement des Offices sur les Ports, & par conséquent à éteindre les droits attachés à ces Offices.

Que cette espérance & la confiance dans les engagements pris par ledit Seigneur Roi a déterminé son Parlement à enregistrer en 1760 un Edit, qui établissoit des Droits qui devoient être perçus jusqu'en 1782.

Que tel est le sort des promesses les plus solennelles : elles sont un des motifs qui déterminent l'enregistrement des Edits ; & lorsque le tems de leur exécution arrive (son Parlement osera le dire audit Seigneur Roi) elles sont retractées, & les Sujets dudit Seigneur Roi trouvent l'Impôt prorogé, au-lieu de la libération qu'ils avoient droit d'en attendre.

Que, par la disposition de cette Déclaration, on fait manquer ledit Seigneur Roi aux engagements pris avec les propriétaires des Offices sur les Ports, & leurs Créanciers, ainsi qu'à ceux pris avec les habitans de sa bonne Ville de Paris.

Que son Parlement ne peut omettre ici une crainte,  
que